

2020

Abrégé statistique

Chiffres clés 2019
de la retraite en Aquitaine



1- Les retraités résidant en Aquitaine

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE RETRAITÉS DU RÉGIME GÉNÉRAL	3
LES RETRAITÉS RÉSIDANT EN AQUITAINE SUIVANT LA CAISSE DE LIQUIDATION	4
RÉPARTITION PAR DÉPARTEMENT DES RETRAITÉS DU RÉGIME GÉNÉRAL RÉSIDANT EN AQUITAINE SELON LA CAISSE DE LIQUIDATION	5
RÉPARTITION PAR ÂGE DES RETRAITÉS DU RÉGIME GÉNÉRAL RÉSIDANT EN AQUITAINE	6
PYRAMIDE DES ÂGES DE LA POPULATION TOTALE ET DES RETRAITÉS DU RÉGIME GÉNÉRAL RÉSIDANT EN AQUITAINE	7
RÉPARTITION DES RETRAITÉS DU RÉGIME GÉNÉRAL EN AQUITAINE SELON LE SEXE ET LEUR DÉPARTEMENT DE RÉSIDENCE	8
MONTANT MENSUEL MOYEN DES RETRAITES PAR DÉPARTEMENT SUIVANT QUE LE RETRAITÉ BÉNÉFICIE OU NON DU MINIMUM VIEILLESSE	9
MONTANT MENSUEL MOYEN DE LA RETRAITE GLOBALE SERVI AUX RETRAITÉS RÉSIDANT EN AQUITAINE	10

2- Les retraites servies par la CARSAT Aquitaine

ÉVOLUTION DEPUIS 2013 DU NOMBRE DE RETRAITES SERVIES	11
ÉVOLUTION DU NOMBRE DE RETRAITES SERVIES PAR LA CARSAT AQUITAINE	12
RÉPARTITION DES RETRAITES SERVIES PAR LA CARSAT AQUITAINE SELON LA NATURE DU DROIT ET L'ÂGE	13
RÉPARTITION DES RETRAITES SERVIES PAR LA CARSAT AQUITAINE SELON LE LIEU DE RÉSIDENCE	14
RÉPARTITION DES RETRAITES SERVIES PAR LA CARSAT AQUITAINE SELON LE SEXE ET LA NATURE DE LA PRESTATION	15

3- Les nouveaux retraités de la CARSAT Aquitaine

ÉVOLUTION DEPUIS 2013 DU NOMBRE D'ATTRIBUTIONS	16
ÉVOLUTION DEPUIS 2013 DES ATTRIBUTIONS DE DROITS DIRECTS ET DE DROITS DÉRIVÉS	17
RÉPARTITION DES ATTRIBUTIONS SELON LA TRANCHE D'ÂGE ET LE SEXE	18
RÉPARTITION DES ATTRIBUTIONS DE DROITS DIRECTS ET DE DROITS DÉRIVÉS DE LA CARSAT AQUITAINE SELON LE GROUPE D'ÂGE ET LE SEXE	19

4- Les départs anticipés

LE DÉPART À LA RETRAITE AVANT L'ÂGE LÉGAL	20
LA SURCÔTE ET DÉCÔTE	21

5- L'Action Sanitaire et Sociale auprès des retraités

LES AIDES INDIVIDUELLES FINANCEES PAR LA CARSAT AQUITAINE EN 2019	22
LES ACTION DE PROMOTION DU BIEN VIEILLIR REALISEES EN 2019	23

Quelques définitions

Le réseau d'accueil de l'Assurance retraite en Aquitaine

1. Les retraités résidant en Aquitaine

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE RETRAITÉS (*) DU REGIME GENERAL

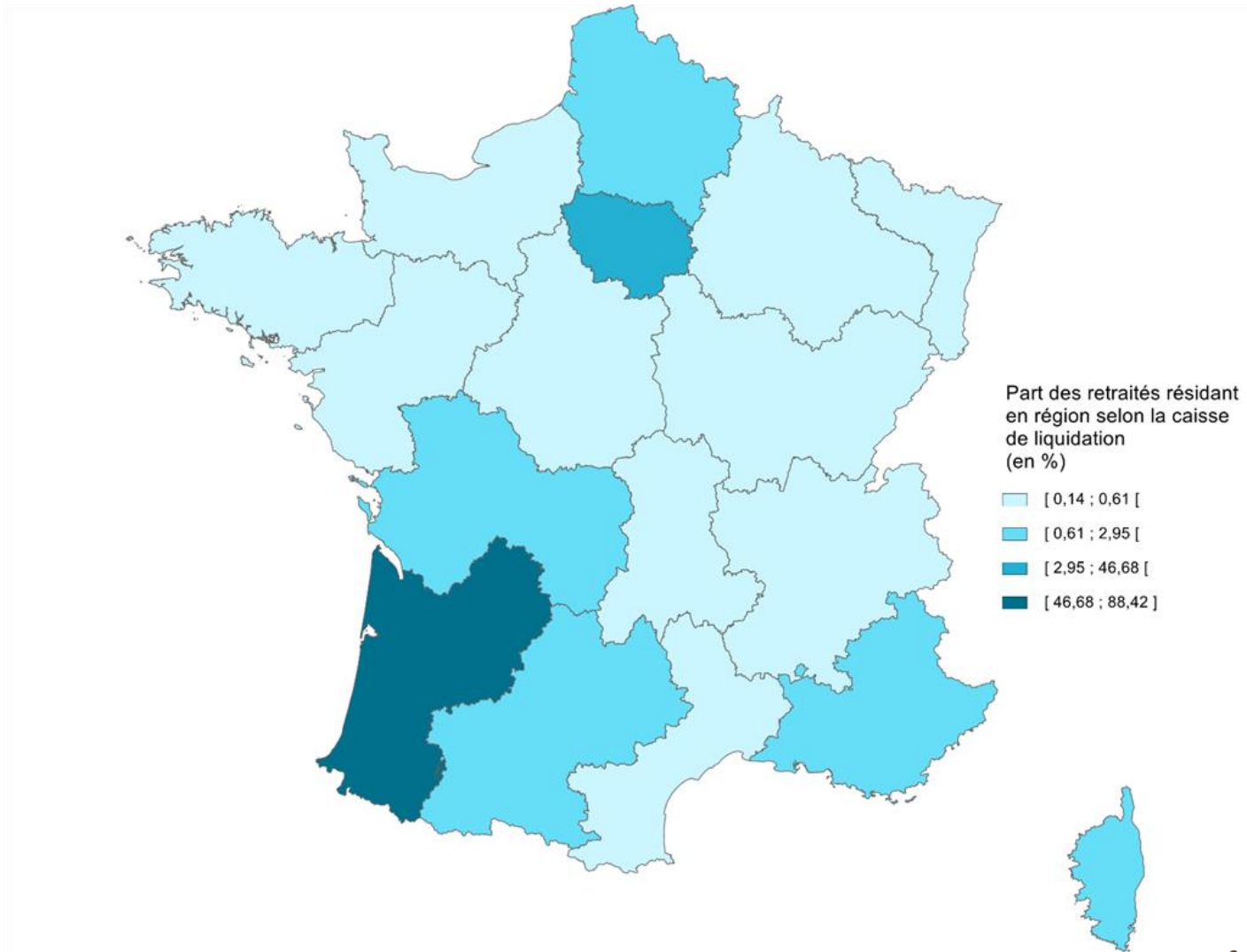
	24		33		40		47		64		Aquitaine	
	Effectifs	% Evolution	Effectifs	% Evolution	Effectifs	% Evolution	Effectifs	% Evolution	Effectifs	% Evolution	Effectifs	% Evolution
2013	97 680	2,0%	274 818	1,4%	89 163	1,9%	74 033	1,2%	143 020	1,0%	678 714	1,4%
2014	99 148	2,3%	280 561	2,9%	91 254	3,0%	75 058	2,6%	145 330	2,3%	691 351	2,7%
2015	100 752	1,5%	285 908	2,1%	93 290	2,3%	76 162	1,4%	147 769	1,6%	703 881	1,9%
2016	102 220	1,6%	291 440	1,9%	95 317	2,2%	77 345	1,5%	150 381	1,7%	716 703	1,8%
2017	103 858	1,5%	297 159	1,9%	97 373	2,2%	78 283	1,6%	153 236	1,8%	729 909	1,8%
2018	105 414	1,6%	302 446	2,0%	99 428	2,2%	79 115	1,2%	155 916	1,9%	742 319	1,8%
2019	106 614	1,1%	306 616	1,4%	101 232	1,8%	79 543	0,5%	158 194	1,5%	752 199	1,3%

(*) retraités payés par les 16 caisses de Métropole et les 4 CGSS

Source : InfoCentre SNSP - CNAV

Au 31 décembre 2019, on dénombre 752 199 retraités résidant en Aquitaine.

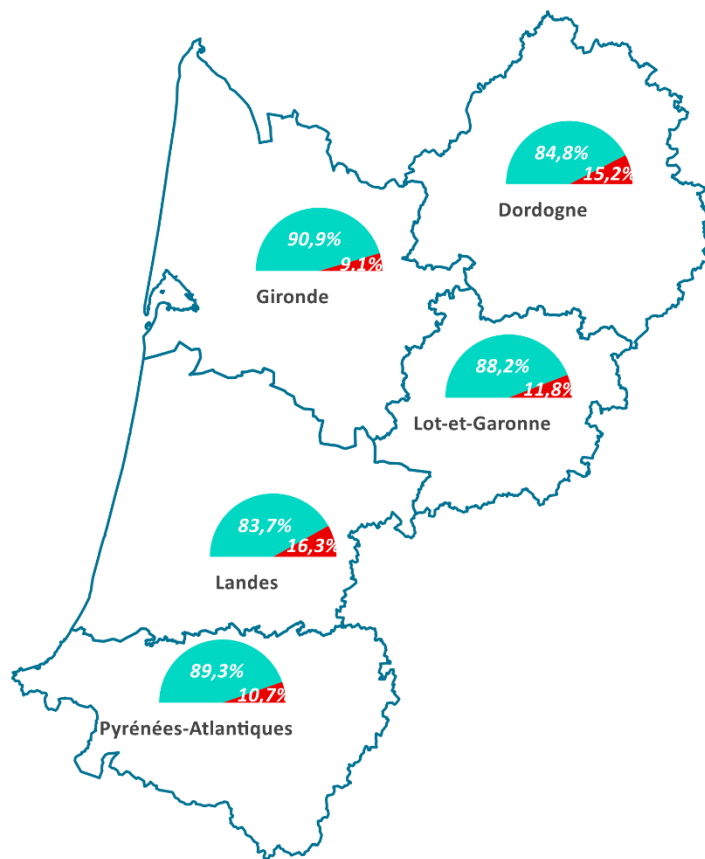
LES RETRAITÉS RÉSIDANT EN AQUITAINE SUIVANT LA CAISSE DE LIQUIDATION



Source : Cnav

RÉPARTITION PAR DEPARTEMENT DES RETRAITÉS DU RÉGIME GÉNÉRAL RÉSIDANT EN AQUITAINE SELON LA CAISSE DE LIQUIDATION

- Autres caisses
- CARSAT Aquitaine



Aquitaine
88,5%.

Source : InfoCentre SNSP - CNAV

RÉPARTITION PAR ÂGE DES RETRAITÉS(*) DU RÉGIME GÉNÉRAL RÉSIDANT EN AQUITAINE

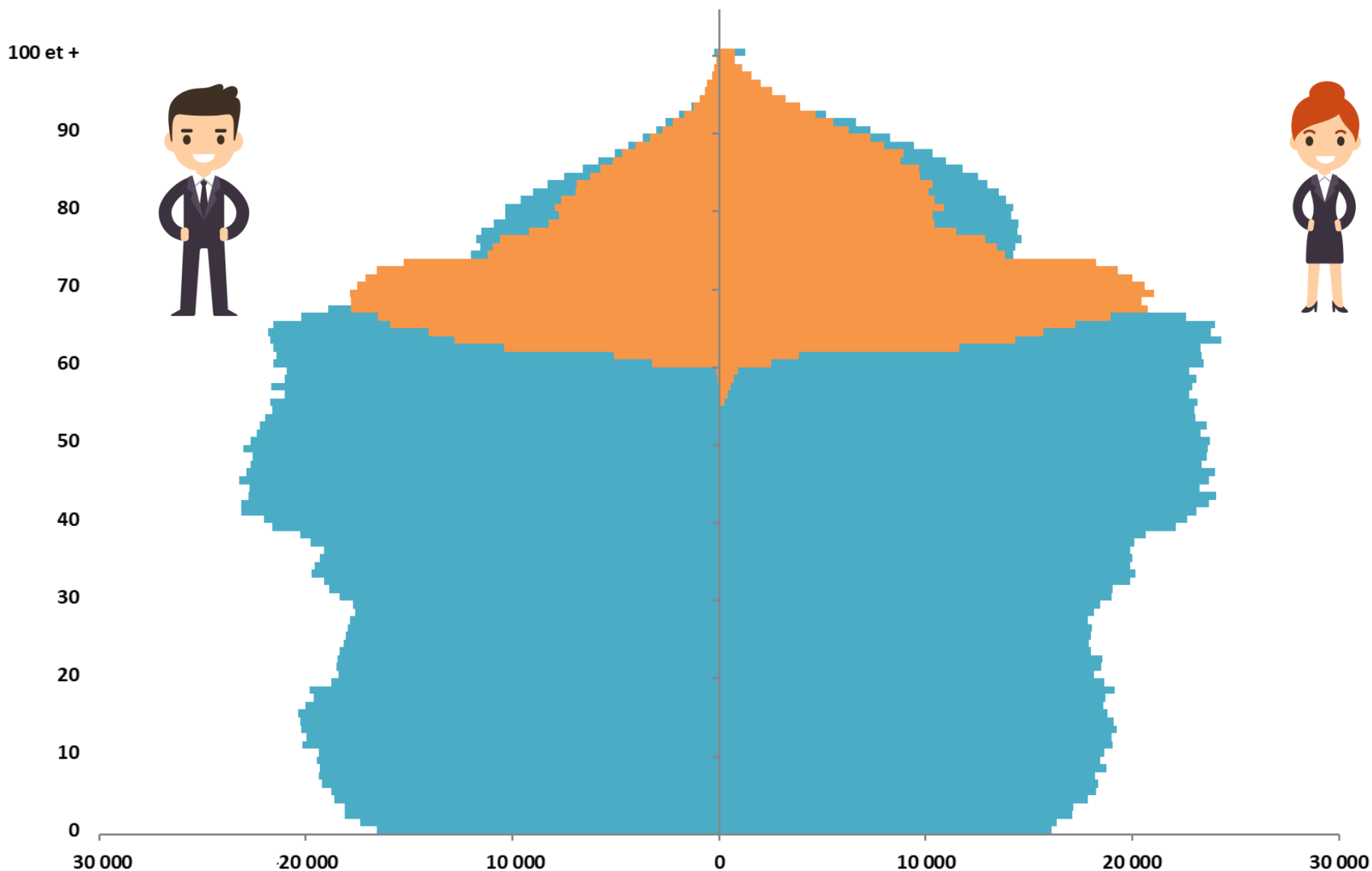
Âges	31 décembre 2019					
	24	33	40	47	64	Aquitaine
50-54	12	41	10	8	16	87
55-59	492	1 299	431	369	673	3 264
60-64	13 447	37 982	13 105	9 172	19 993	93 699
65-69	26 046	76 780	25 054	19 118	37 324	184 322
70-74	23 912	70 538	23 226	17 650	34 245	169 571
75-79	14 583	42 243	14 188	11 833	22 438	105 285
80-84	12 527	33 756	11 678	9 568	19 537	87 066
85 ans et +	15 595	43 977	13 540	11 825	23 968	108 905
TOTAL	106 614	306 616	101 232	79 543	158 194	752 199
% Femmes	56,38%	56,72%	56,30%	56,52%	57,22%	56,70%

(*) Retraités payés par les 16 Caisses de Métropole et les 4 CGSS

Source : InfoCentre SNSP - CNAV

87,1 % des retraités résidant en Aquitaine au 31 décembre 2019 ont 65 ans et plus.

PYRAMIDE DES ÂGES DE LA POPULATION TOTALE ET DES RETRAITÉS DU RÉGIME GÉNÉRAL RÉSIDANT EN AQUITAINE



Population totale
Retraités du régime général

Source population totale résidant en Aquitaine : Projection de population Omphale au 01/01/2018
Population des retraités résidant en Aquitaine : Cnav au 31/12/2019

RÉPARTITION DES RETRAITÉS DU RÉGIME GÉNÉRAL EN AQUITAINE SELON LE SEXE ET LEUR DÉPARTEMENT DE RÉSIDENCE

Département		Retraités								
		Hommes			Femmes			Ensemble		
		Droit direct	Droit dérivé	Total	Droit direct	Droit dérivé	Total	Droit direct	Droit dérivé	Total
24	Effectif	46 103	401	46 504	57 109	3 001	60 110	103 212	3 402	106 614
	En %	43,2%	0,4%	43,6%	53,6%	2,8%	56,4%	96,8%	3,2%	100,0%
	Âge moy.	73,2	76,5	73,3	75,0	77,5	75,1	74,2	77,4	74,3
33	Effectif	132 130	579	132 709	166 085	7 822	173 907	298 215	8 401	306 616
	En %	43,1%	0,2%	43,3%	54,2%	2,6%	56,7%	97,3%	2,7%	100,0%
	Âge moy.	73,2	72,9	73,2	74,9	76,8	75,0	74,2	76,5	74,2
40	Effectif	43 950	292	44 242	54 257	2 733	56 990	98 207	3 025	101 232
	En %	43,4%	0,3%	43,7%	53,6%	2,7%	56,3%	97,0%	3,0%	100,0%
	Âge moy.	73,1	76,7	73,1	74,6	77,4	74,8	73,9	77,4	74,0
47	Effectif	34 266	318	34 584	42 614	2 345	44 959	76 880	2 663	79 543
	En %	43,1%	0,4%	43,5%	53,6%	2,9%	56,5%	96,7%	3,3%	100,0%
	Âge moy.	73,6	76,8	73,6	75,2	77,6	75,3	74,5	77,5	74,6
64	Effectif	67 237	436	67 673	86 721	3 800	90 521	153 958	4 236	158 194
	En %	42,5%	0,3%	42,8%	54,8%	2,4%	57,2%	97,3%	2,7%	100,0%
	Âge moy.	73,4	76,4	73,4	75,3	77,6	75,4	74,5	77,4	74,5

Source : InfoCentre SNSP - CNAV

L'âge moyen des 752 199 retraités résidant dans la région Aquitaine payés par les 16 Caisses de métropole et les 4 CGSS est de 74,3 ans, soit 73,3 ans pour les hommes et 75,1 ans pour les femmes.

MONTANT MENSUEL MOYEN DES RETRAITES PAR DÉPARTEMENT SUIVANT QUE LE RETRAITÉ BÉNÉFICIE OU NON DU MINIMUM VIEILLESSE

Départements	Titulaires de l'allocation supplémentaire ou de l'ASPA / ASI		Non titulaires de l'allocation supplémentaire ou de l'ASPA / ASI		Ensemble	
	Effectifs	Montant moyen (euros)	Effectifs	Montant moyen (euros)	Effectifs	Montant moyen (euros)
24	3 566	700 €	103 048	627 €	106 614	629 €
33	10 683	746 €	295 933	703 €	306 616	705 €
40	2 604	706 €	98 628	656 €	101 232	658 €
47	3 121	711 €	76 422	620 €	79 543	624 €
64	5 124	724 €	153 070	694 €	158 194	695 €
Aquitaine	25 098	726 €	727 101	675 €	752 199	677 €

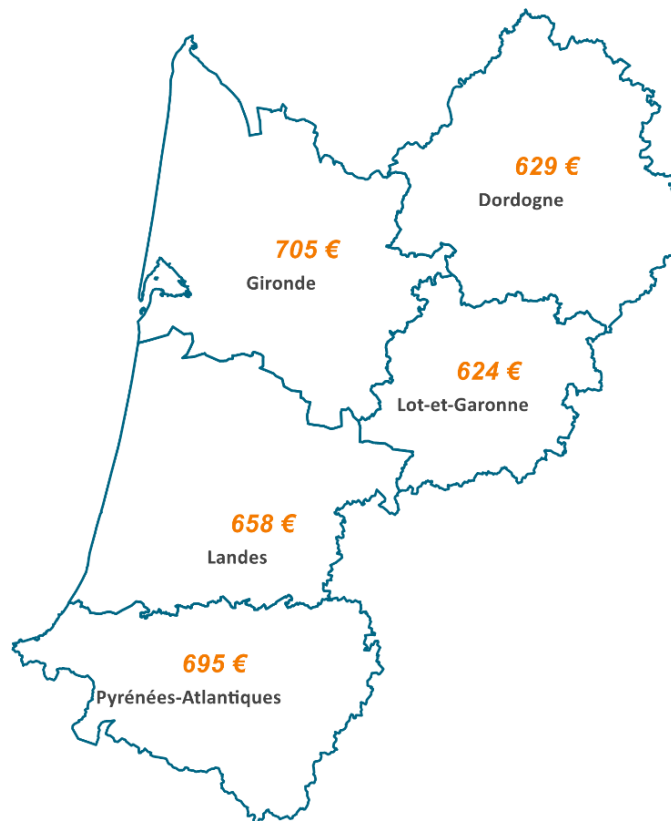
*Source : InfoCentre SNSP - CNAV
(1) ASPA (ou Allocation supplémentaire L.815-2/3) et Asi.*

Pour les 752 199 retraités résidant en région Aquitaine au 31 décembre 2019, le montant moyen de la retraite globale s'élève à 677 €. 3,34 % des retraités bénéficient d'une allocation supplémentaire ou de l'ASPA/ASI.

Remarque : Les montants moyens ne sont pas représentatifs des ressources complètes des retraités, la plupart d'entre eux bénéficient également :

- * d'une ou plusieurs retraites servies par d'autres régimes de base (environ 40% de ces retraités).
- * de retraites complémentaires (ARRCO, AGIRC, etc....)

MONTANT MENSUEL MOYEN DE LA RETRAITE GLOBALE SERVI AUX RETRAITÉS RÉSIDANT EN AQUITAINE



Remarque : Les montants moyens ne sont pas représentatifs des ressources complètes des retraités, la plupart d'entre eux bénéficient également :
* d'une ou plusieurs retraites servies par d'autres régimes de base (environ 40% de ces retraités).
* de retraites complémentaires (ARRCO, AGIRC, etc...)

Source : InfoCentre SNSP - CNAV

2. Les retraites servies par la CARSAT en Aquitaine

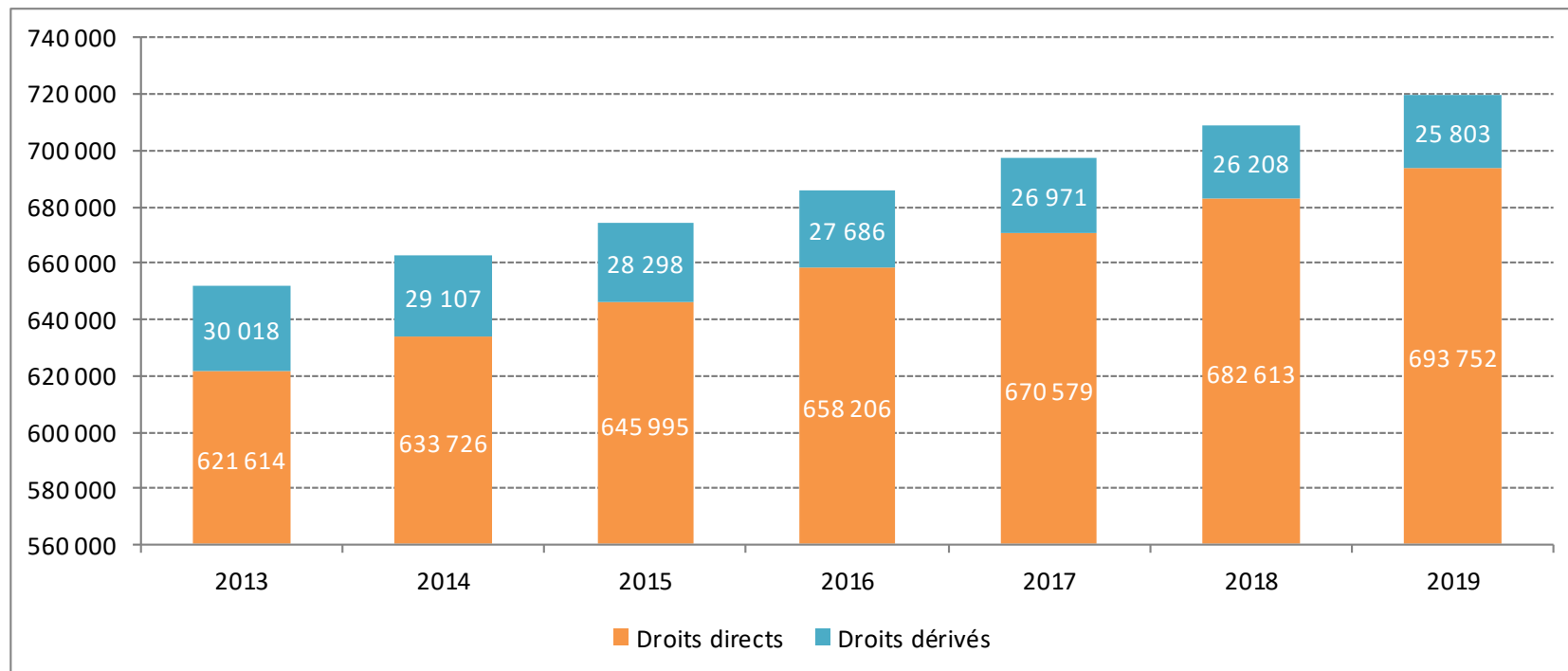
ÉVOLUTION DEPUIS 2013 DU NOMBRE DE RETRAITES SERVIES AU 31 DECEMBRE 2019

Années	Droits contributifs			Droits non contributifs			Ensemble des droits		
	Droits directs	Droits dérivés	Total	Droits directs	Droits dérivés	Total	Droits directs	Droits dérivés	Total
2013	621 564	30 018	651 582	50	0	50	621 614	30 018	651 632
2014	633 684	29 107	662 791	42	0	42	633 726	29 107	662 833
2015	645 959	28 298	674 257	36	0	36	645 995	28 298	674 293
2016	658 175	27 686	685 861	31	0	31	658 206	27 686	685 892
2017	670 553	26 971	697 524	26	0	26	670 579	26 971	697 550
2018	682 590	26 208	708 798	23	0	23	682 613	26 208	708 821
2019	693 734	25 803	719 537	18	0	18	693 752	25 803	719 555

Source : InfoCentre SNSP - CNAV

Au 31 décembre 2019, le nombre de retraités payés par la CARSAT Aquitaine s'élève à 719 555, soit 693 752 retraités de droits directs et 25 803 retraités de droits dérivés.

EVOLUTION DU NOMBRE DE RETRAITES SERVIES PAR LA CARSAT AQUITAINE



RÉPARTITION DES RETRAITES SERVIES PAR LA CARSAT AQUITAINE SELON LA NATURE DU DROIT ET L'ÂGE

Groupes d'âge	Hommes			Femmes			Ensemble		
	Droit contributif	Droit non contributif	Total	Droit contributif	Droit non contributif	Total	Droit contributif	Droit non contributif	Total
50-54	2	0	2	82	0	82	84	0	84
55-59	358	0	358	2 933	0	2 933	3 291	0	3 291
60-65	59 496	0	59 496	63 367	0	63 367	122 863	0	122 863
66-69	66 765	0	66 765	78 200	0	78 200	144 965	0	144 965
70-74	73 084	0	73 084	88 068	0	88 068	161 152	0	161 152
75-79	45 099	0	45 099	57 184	1	57 185	102 283	1	102 284
80-84	33 900	0	33 900	49 648	0	49 648	83 548	0	83 548
85 et +	31 497	0	31 497	69 854	17	69 871	101 351	17	101 368
Total	310 201	0	310 201	409 336	18	409 354	719 537	18	719 555
%	43,1%	0,0%	43,1%	56,9%	0,0%	56,9%	100,0%	0,0%	100,0%
Âge moyen	73,2	0,0	73,2	75,0	90,6	75,0	74,2	90,6	74,2

Source : InfoCentre SNSP - CNAV

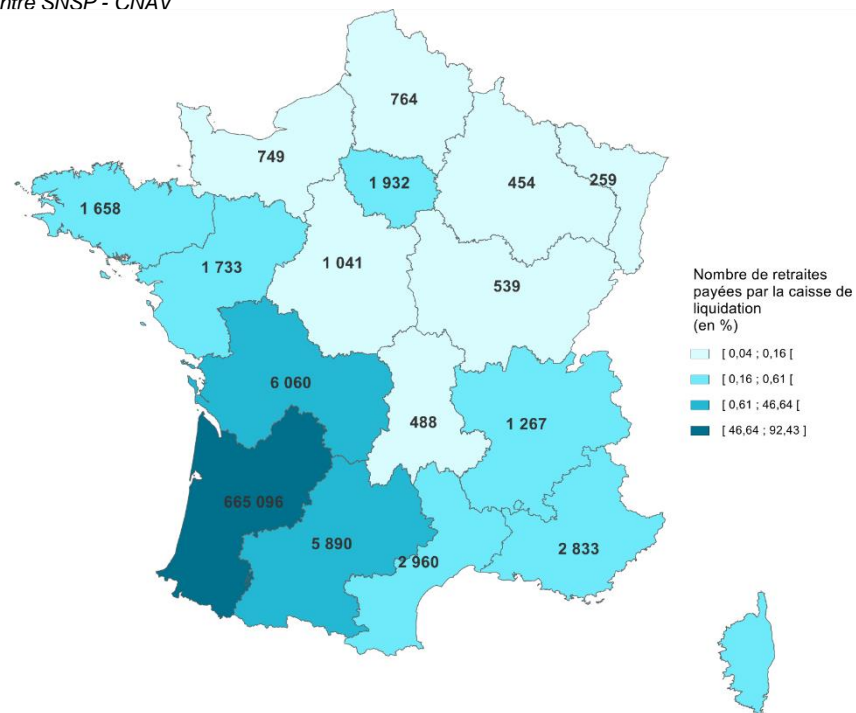
Parmi les 719 555 retraités payés par la CARSAT Aquitaine au 31 décembre 2019, 593 317 ont plus de 65 ans, soit 82,5%. L'âge moyen de l'ensemble des retraités est de 74,2 ans, soit 73,2 ans pour les hommes et 75 ans pour les femmes.

RÉPARTITION DES RETRAITES SERVIES PAR LA CARSAT AQUITAINE SELON LE LIEU DE RÉSIDENCE

	Hommes	Femmes	Ensemble	%
CARSAT Aquitaine	286 873	378 223	665 096	92,4%
METROPOLE HORS CARSAT Aquitaine	11 520	17 107	28 627	4,0%
DOM, TOM et ETRANGER	11 808	14 024	25 832	3,6%
Total	310 201	409 354	719 555	100%

Source : InfoCentre SNSP - CNAV

Parmi les 719 555 retraités payés par la CARSAT Aquitaine,
7,6% résident hors région Aquitaine.



RÉPARTITION DES RETRAITES SERVIES PAR LA CARSAT AQUITAINE SELON LE SEXE ET LA NATURE DE LA PRESTATION

	31 décembre 2019		
	Hommes	Femmes	Ensemble
Pensions normales	270 413	322 267	592 680
Pensions d'ex-invalidé	14 417	19 157	33 574
Pensions d'inaptitude et assimilées	23 271	44 209	67 480
Droits directs contributifs	308 101	385 633	693 734
Pensions de réversion	2 097	23 606	25 703
Pensions de veufs et veuves	3	97	100
Droits dérivés contributifs	2 100	23 703	25 803
Total des droits contributifs	310 201	409 336	719 537
Droits directs non contributifs	0	18	18
Droits dérivés non contributifs	0	0	0
Total des droits non contributifs	0	18	18
Total des droits directs	308 101	385 651	693 752
Total des droits dérivés	2 100	23 703	25 803
TOTAL DES DROITS	310 201	409 354	719 555

Source : InfoCentre SNSP - CNAV

*Parmi les 719 555 retraités payés par la CARSAT Aquitaine, 43,1% sont des hommes et 56,9% sont des femmes.
92% des droits dérivés sont servis à des femmes.*

3. Les nouveaux retraités de la CARSAT Aquitaine

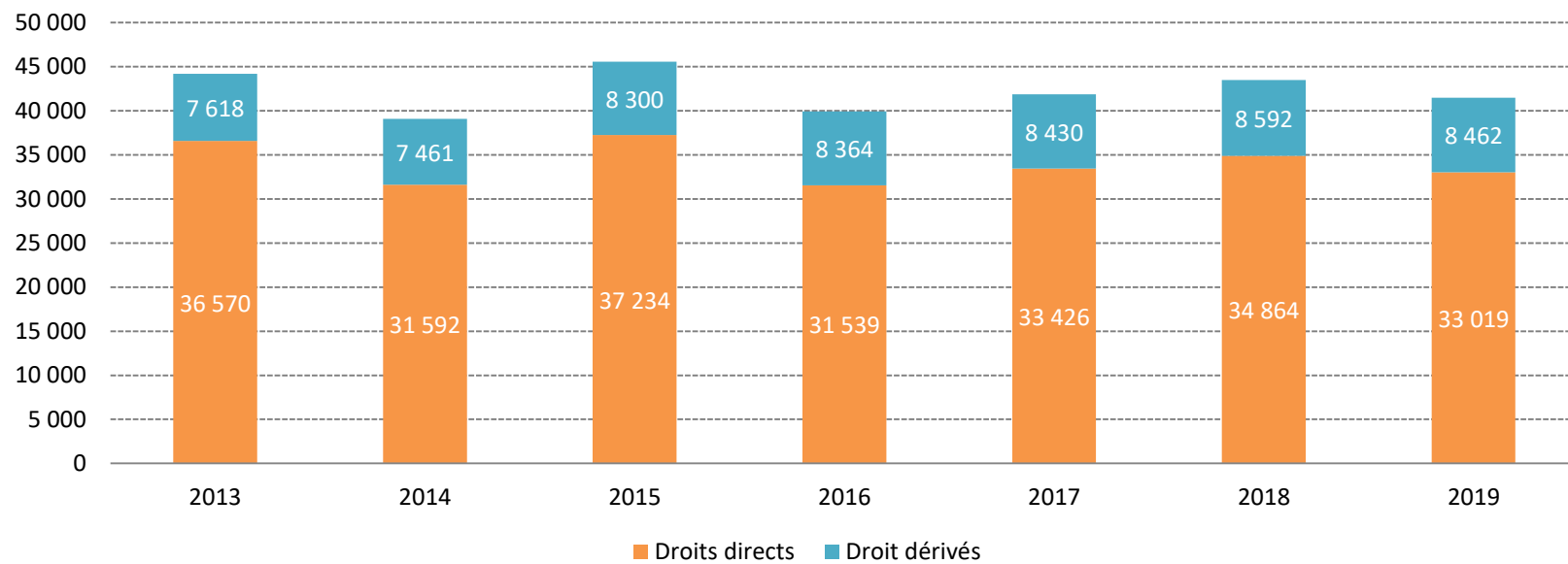
ÉVOLUTION DEPUIS 2013 DU NOMBRE D' ATTRIBUTIONS

Année	Droits directs	Droit dérivés	TOTAL
2013	36 570	7 618	44 188
2014	31 592	7 461	39 053
2015	37 234	8 300	45 534
2016	31 539	8 364	39 903
2017	33 426	8 430	41 856
2018	34 864	8 592	43 456
2019	33 019	8 462	41 481

Source : InfoCentre SNSP - CNAV

Au 31 décembre 2019, on dénombre 41 481 attributions dont 33 019 attributions de droits directs, soit -4,5% par rapport à 2018.

ÉVOLUTION DEPUIS 2013 DES ATTRIBUTIONS DE DROITS DIRECTS ET DE DROITS DÉRIVÉS



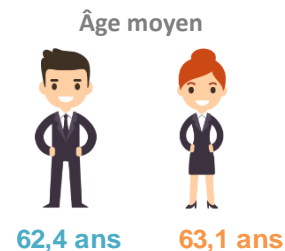
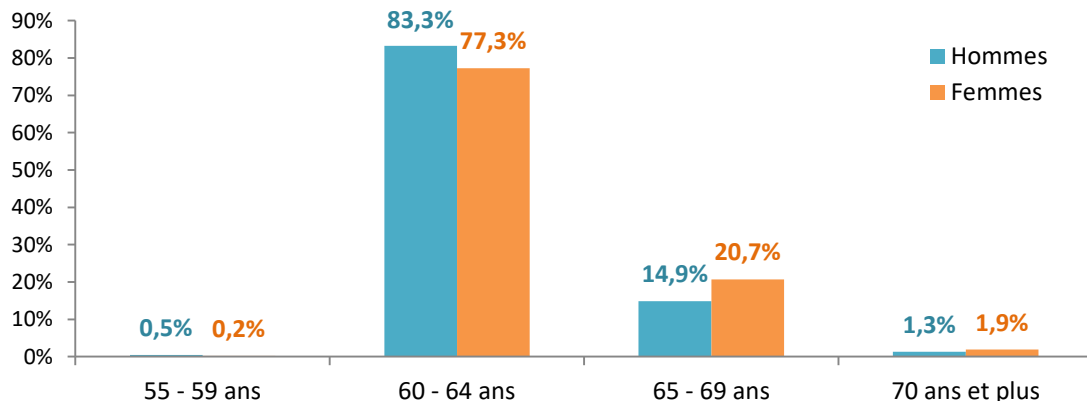
RÉPARTITION DES ATTRIBUTIONS SELON LA TRANCHE D'ÂGE ET LE SEXE

Âge au point de départ	Droits directs			Droits dérivés			Ensemble des droits		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Moins de 55 ans	-	-	-	3	26	29	3	26	29
55 - 59	68	36	104	74	727	801	142	763	905
60 - 64	11 980	14 398	26 378	148	840	988	12 128	15 238	27 366
65 - 69	2 141	3 853	5 994	147	926	1 073	2 288	4 779	7 067
70 ans et plus	194	349	543	879	4 692	5 571	1 073	5 041	6 114
Total	14 383	18 636	33 019	1 251	7 211	8 462	15 634	25 847	41 481
Âge moyen au point de départ	62,4	63,1	62,8	76,1	74,3	74,6	63,5	66,2	65,2

Source : InfoCentre SNSP - CNAV

Avec l'effet réforme de 2013, l'âge moyen des nouveaux retraités de droits directs servis par la CARSAT Aquitaine en 2019 est de 62,8 ans.

RÉPARTITION DES ATTRIBUTIONS DE DROITS DIRECTS DE LA CARSAT AQUITAINE SELON LE GROUPE D'ÂGE, LE SEXE ET L' ÂGE DE DÉPART EN RETRAITE



Zoom sur les 60-69 ans

Âge au point de départ	Droits directs			Droits dérivés			Ensemble des droits		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
60 ans	4 165	2 304	6 469	24	137	161	4 189	2 441	6 630
61 ans	677	579	1 256	33	194	227	710	773	1 483
62 ans	5 575	9 480	15 055	34	186	220	5 609	9 666	15 275
63 ans	917	1 208	2 125	24	154	178	941	1 362	2 303
64 ans	646	827	1 473	29	158	187	675	985	1 660
65 ans	799	1 043	1 842	21	167	188	820	1 210	2 030
66 ans	960	2 408	3 368	33	165	198	993	2 573	3 566
67 ans	215	224	439	31	185	216	246	409	655
68 ans	103	106	209	27	189	216	130	295	425
69 ans	64	72	136	35	220	255	99	292	391
Total	14 121	18 251	32 372	291	1 755	2 046	14 412	20 006	34 418

Source : InfoCentre SNSP - CNAV

4. Les départs anticipés

LE DÉPART À LA RETRAITE AVANT L' ÂGE LÉGAL*

	Hommes	Femmes	Ensemble
Nombre total de retraites anticipées	4 369	2 265	6 634
Retraites anticipées longue carrière	4 293	2 208	6 501
Retraites anticipées assurés handicapés	49	46	95
Retraites anticipées travailleurs handicapés	27	11	38
Nombre total de mesures dérogatoires	381	128	509
Travailleurs de l'amiante	226	26	252
Incapacité permanente	155	102	257

Source : InfoCentre SNSP - CNAV

6 634 retraites anticipées ont été attribuées en 2019 par la CARSAT Aquitaine : 98% pour longue carrière. 509 personnes ont bénéficié d'une mesure dérogatoire : 49,5% au titre de travailleur de l'amiante et 50,5% pour incapacité permanente.

* Au 31 Décembre 2019

LA SURCOTE ET LA DÉCOTE

Les retraités de droit direct bénéficiant de la surcote

	Hommes	Femmes	Total	Nombre de droits directs contributifs	% de surcôte / droits directs contributifs
PV ^(*) portées au minimum contributif	704	1233	1937		
PV ^(*) ramenées au maximum sans surcote	4	1	5		
Autres pensions	1257	1223	2480		
Pensions avec surcôte	1 965	2 457	4 422	33 019	13,4%

(*) Pension Vieillesse

Source : InfoCentre SNSP - CNAV

13,4% des nouveaux retraités bénéficient de la majoration au titre de la surcote en 2019, soit 4 422 retraités.

Les retraités de droit direct ayant un taux réduit

	Hommes	Femmes	Total	Nombre de droits directs contributifs	% par rapport aux droits directs contributifs
Pensions avec un taux minoré	1 466	2 402	3 868	33 019	11,7%

Source : InfoCentre SNSP - CNAV

En 2019, 3 868 attributions de droits contributifs directs l'ont été à taux réduit, soit 11,7%.

5. L'Action Sanitaire et Sociale auprès des retraités

LES AIDES INDIVIDUELLES FINANÇÉES PAR LA CARSAT AQUITAINE EN 2019 :

Département		Aides individuelles					
		Plan d'Actions Personnalisé (1)	Aide à l'amélioration du logement (2)	Aides temporaires (ARDH, ASIR, PRADO)(3)	Kit de prévention (4)	Secours	Ensemble des bénéficiaires
24	Nb bénéficiaires	1 222	664	1 042	103	10	2 702
	% Evolution	-6,4%	21,8%	-2,3%	5,1%	100,0%	2,8%
33	Nb bénéficiaires	2 193	688	1 715	307	31	4 411
	% Evolution	-5,9%	19,2%	-8,4%	-21,9%	3,3%	-3,1%
40	Nb bénéficiaires	1 150	564	788	202	3	2 265
	% Evolution	-0,2%	12,6%	2,3%	9,2%	-62,5%	4,5%
47	Nb bénéficiaires	1 143	268	784	394	19	2 059
	% Evolution	-1,3%	35,4%	8,0%	11,6%	18,8%	5,6%
64	Nb bénéficiaires	1 457	705	1 613	80	20	3 487
	% Evolution	-6,5%	17,1%	-1,8%	-22,3%	-25,9%	0,1%
Aquitaine	Nb bénéficiaires (*)	7 165	2 889	5 943	1 086	83	14 925
	% Evolution	-4,5%	19,2%	-2,2%	-4,1%	-3,5%	1,0%

(*) bénéficiaires sans double compte (un retraité peut avoir plusieurs aides sur une même année)

La CARSAT accompagne les retraités du Régime Général relevant des Gir 5 et 6 en situation de fragilité économique ou sociale. Afin de prévenir les effets du vieillissement et la perte d'autonomie, elle déploie des modes d'intervention plus proches des retraités :

(1) Le Plan d'Action Personnalisé (PAP) est mis en place à l'issue d'une évaluation des besoins réalisée au domicile de l'assuré. Son but est de proposer des actions ou des aides financières adaptées (conseils, aide à domicile, portage de repas, téléalarme...).

(2) L'aide à l'amélioration de l'Habitat et du Cadre de Vie (HCV) permet de compléter les aides précédentes en participant financièrement à la réalisation de travaux dans le logement. Formés au repérage des besoins en habitat, les évaluateurs sont également chargés de conseiller et d'orienter les retraités sur les dispositifs existants pour favoriser un maintien à domicile dans de bonnes conditions. A cette occasion, ils peuvent préconiser l'achat d'un kit prévention (4)(barres d'appui, rampe...) qui pourra être financé par la CARSAT.

(3) L'Aide au Retour à Domicile après Hospitalisation (ARDH) facilite le retour à domicile de la personne à l'issue d'un séjour dans un établissement de santé en anticipant ses besoins et en élaborant un plan d'aide pour les premières semaines du retour à domicile.

LES ACTIONS DE PROMOTION DU BIEN VIEILLIR RÉALISÉES EN 2019 :

	24	33	40	47	64	Aquitaine
Nombre d'action d'Information / sensibilisation	80	133	51	59	83	406
- dont conférences débats	14	26	10	14	12	76
- dont réunions de sensibilisation	52	94	22	42	40	250
- dont forums	14	13	19	3	31	80
Nombre d'ateliers visant la modification de comportement	211	363	139	148	249	1 110
- dont ateliers mémoire	38	83	33	30	55	239
- dont ateliers Form'équilibre	47	53	19	29	46	194
- dont ateliers Form' Bien être	43	56	25	20	45	189
- dont ateliers Bien vieillir	0	13	0	2	2	17
- dont ateliers Nutrition	22	46	17	20	31	136
- dont ateliers Mémo forme	4	0	0	0	0	4
- dont ateliers équilibre et vous	2	5	0	2	0	9
- dont ateliers bien chez soi	12	24	4	12	18	70
- dont ateliers bienvenu à la retraite	3	5	3	3	5	19
- dont ateliers vitalité	15	32	13	7	25	92
- dont ateliers Numériques	9	31	15	9	13	77
- dont ateliers Yoga du rire	13	11	7	9	7	47
- dont ateliers Bien sous la couette - Brain UP	3	4	3	5	2	17
Nombre de participants	2 503	3 515	1 421	1 852	2 613	11 904

Quelques définitions

- **Allocation de Solidarité aux Personnes Agées (ASPA):**

Allocation unique et différentielle, elle a pour but, sous certaines conditions, d'élever l'ensemble des ressources à un montant minimum.

- **Allocation Supplémentaire :**

Cette allocation tend à procurer à toute personne âgée un montant minimum de ressources uniforme quel que soit le régime auquel elle est rattachée. Elle vient s'ajouter à une prestation déjà servie si l'assuré remplit des conditions d'âge, de ressources, de nationalité et de résidence. Son montant est fixé par décret.

- **Allocation Supplémentaire d'invalidité (ASI) :**

Elle est destinée, sous certaines conditions, aux assuré(e)s invalides qui ne remplissent pas la condition d'âge pour obtenir l'allocation de Solidarité aux Personnes Âgées.

- **Cotisations Sociales :**

Les cotisations sociales sont des versements à des régimes qui, pour l'assuré, donnent droit à des prestations sociales lors de la réalisation d'un risque couvert par la Sécurité sociale.

- **Droit direct ou personnel :**

C'est un droit acquis par l'assuré lui-même en fonction des cotisations versées. L'avantage contributif personnel est une retraite. Le droit personnel non contributif est l'Allocation aux Vieux Travailleurs Salariés et l'Allocation aux Mères de Famille.

- **Droit Contributif :**

C'est un avantage dont le montant est proportionnel au nombre d'années d'assurance. Il peut avoir le caractère de droit personnel ou de droit dérivé.

- **Droit dérivé:**

C'est un avantage attribué au conjoint survivant compte tenu des droits acquis par l'assuré décédé. L'allocation veuvage et la retraite de réversion sont des droits dérivés contributifs. Les droits dérivés non contributifs (secours viagers) sont quasiment en voie de disparition.

- **Droit non Contributif :**

Il s'agit d'un avantage attribué à une personne privée de ressources. La prestation est d'un montant uniforme et peut avoir aussi le caractère de droit personnel ou de droit dérivé.

- **Minimum Vieillesse :**

C'est un dispositif regroupant un ensemble de prestations, qui garantit à toute personne un montant minimum de ressources.

- **Régime :**

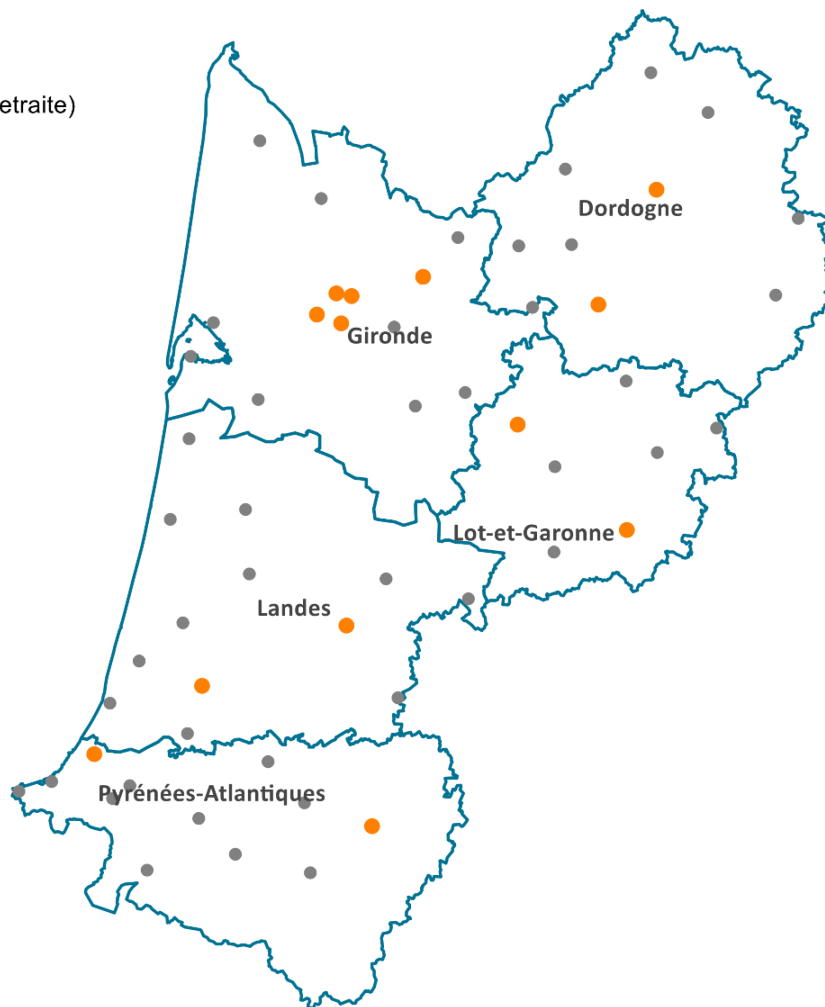
Un régime au sens juridique du terme, est un ensemble de dispositions réglementaires s'appliquant à un groupe donné d'affiliés et définissant les prestations auxquelles ils ont droit. Il est géré par une organisation autonome. Le Régime Général vise les personnes salariées. Son champ d'application a été largement étendu à des personnes "assimilées". Financé à l'origine par des cotisations, le régime a vu ses ressources se diversifier pour tenir compte de la nature des prestations versées : les prestations contributives sont la contrepartie de cotisations tandis que les prestations dites non contributives sont liées à la solidarité.

- **Surcote :**

C'est une majoration de la retraite appliquée sur le montant de la retraite des salariés ayant travaillé au-delà de la durée légale requise.

Le réseau d'accueil retraite de la CARSAT Aquitaine au 31/12/2019

- Agence de retraite
- PAR (Point Accueil Retraite)





Votre interlocuteur en région pour



Publication annuelle régionale publiée par la CARSAT Aquitaine

Directeur de la publication : Pascal EMILE

Conception et réalisation : Service Etudes et Statistiques de la CARSAT Aquitaine

ISSN : 2553-7768